

BILAN 2022

PLATEFORME CLAUSE SOCIALE

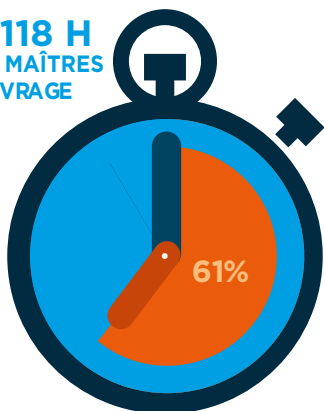


RÉPARTITION DES HEURES RÉALISÉES PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

440 685 HEURES

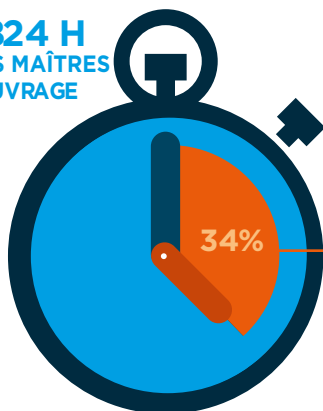
DONT 17 800 HEURES DE FORMATION

170 118 H
AUTRES MAÎTRES
D'OUVRAGE



AVEC 270 567 H
pour la VILLE ET
la MÉTROPOLE

11 824 H
AUTRES MAÎTRES
D'OUVRAGE



AVEC 5 976 H
pour la VILLE ET
la MÉTROPOLE

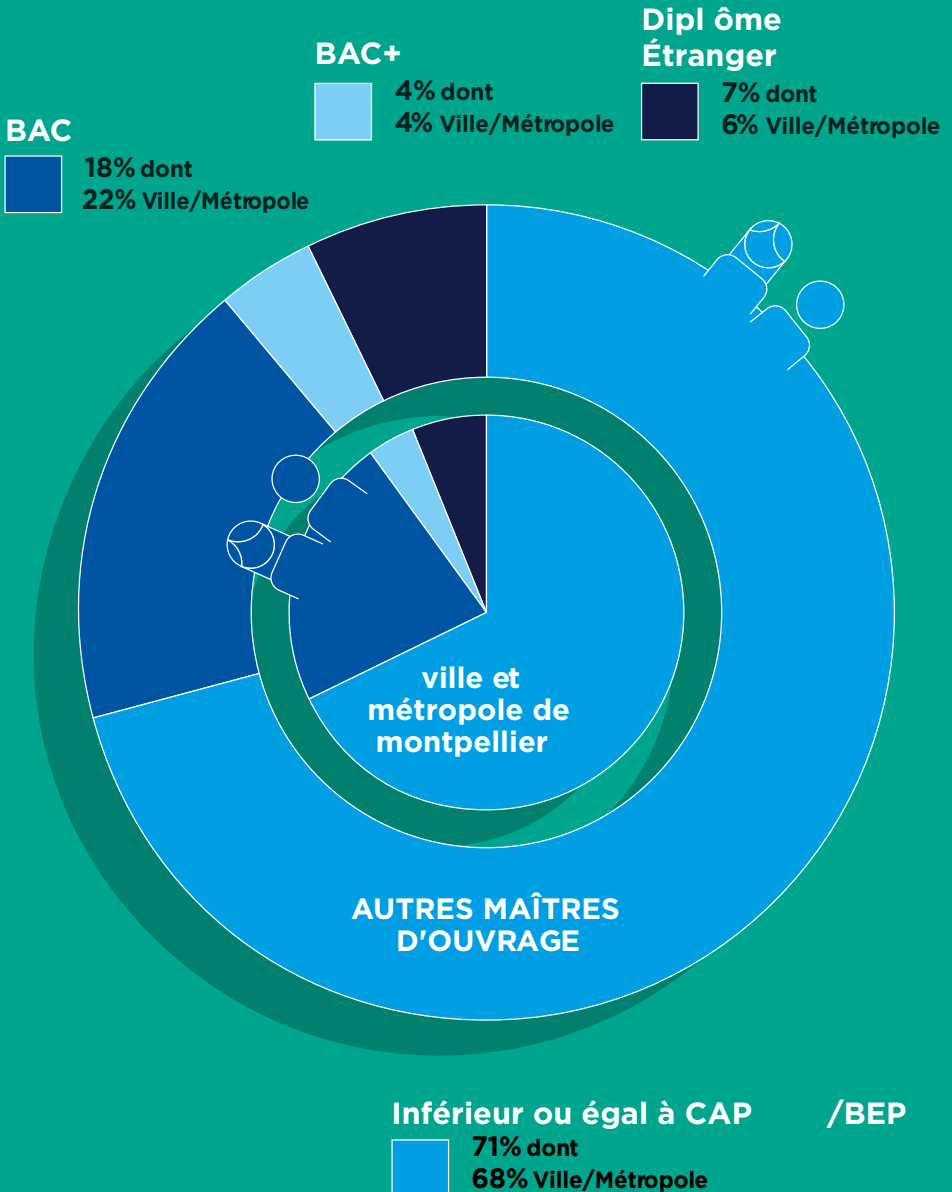
Nombre de participants

998
TOTAL DES
MAÎTRES
D'OUVRAGE

518 personnes ont travaillé sur les opérations de la Ville et de la Métropole



NIVEAU DE FORMATION DES PARTICIPANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS

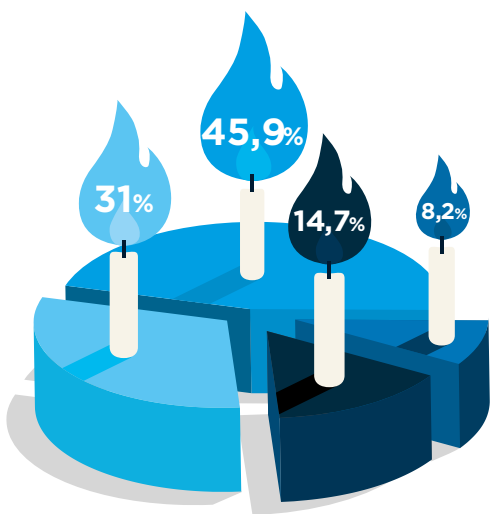
371 personnes issues des
Quartiers Politique de la Ville (QPV)
réalisent **150 333 heures**
dont

187 personnes des QPV Montpellier
qui ont réalisé
86 410 heures totales

36% des
personnes
issues des
QPV



réalisent
34% des
heures



TRANCHE D'ÂGE



Moins de 26 ans :
311 PERSONNES
dont 166 Ville et Métropole



26 à 44 ans :
458 PERSONNES
dont 246 Ville et Métropole



45 à 49 ans :
82 PERSONNES
dont 41 Ville et Métropole



50 ans et + :
147 PERSONNES
dont 65 Ville et Métropole

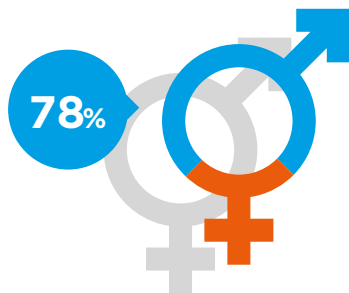
SEXE



781



217



22% de femmes
ont réalisé
15% des heures

Entreprises concernées

42% sont des entreprises DE la métropole de Montpellier

478 entreprises suivies en 2022

29 % sont des entreprises de moins de 9 salariés

ET aussi...



52 travailleurs handicapés et un marché réservé EA/ESAT suivi



8 opérations de prestations intellectuelles pour plus de **10 000 h** de travail à venir



64% de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois à Pôle Emploi



18 plans de progrès lancés dont **9** pour la Ville et la Métropole



11% de personnes au RSA

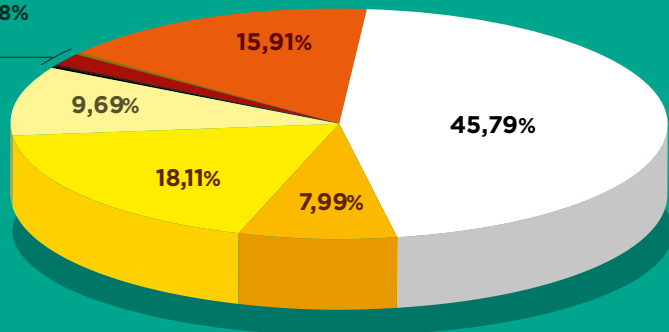


16 marchés réservés SIAE*

Répartition des heures par modalité d'embauche

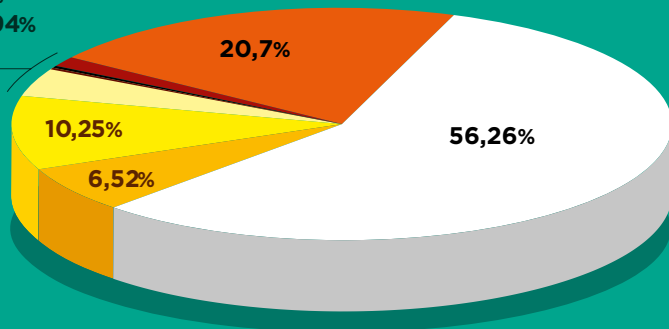
TOUS MAÎTRES D'OUVRAGE

- ACI : 0,3%
- AI : 0,27%
- EA : 1,86%
- ESAT : 0,08%



FOCUS VILLE / MÉTROPOLE

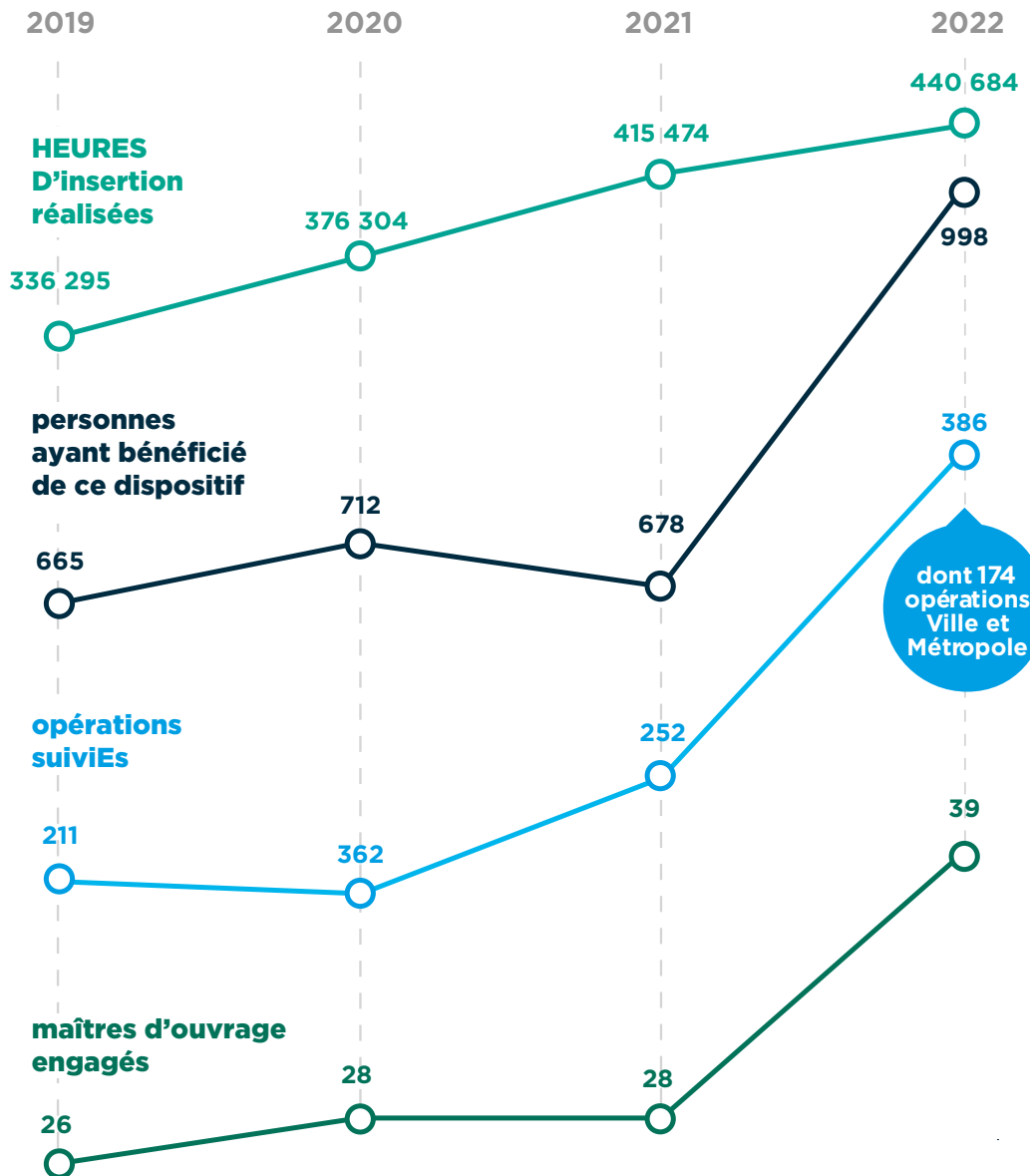
- ACI : 0,5%
- AI : 0,3%
- EA : 1,53%
- GEIQ : 3,94%



- ACI : Atelier Chantier Insertion
- AI : Association Intermédiaire
- EA : Entreprise Adaptée
- EI : Entreprise d'Insertion
- ED : Embauche directe (CDD/CDI)
- ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

- ETT : Entreprise de Travail Temporaire
- ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
- GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

CHIFFRES CLÉS DE LA PLATEFORME CLAUSE SOCIALE



Depuis 2016, sur le territoire de la métropole de Montpellier, la Plateforme Clause Sociale permet de faciliter l'accès à l'emploi grâce à la commande publique et privée. Les entreprises répondant à ces marchés se doivent donc de respecter les clauses sociales. Elles s'engagent notamment à réserver des heures de travail pour les personnes éloignées de l'emploi

Une équipe dédiée facilite la mise en application de ce dispositif dans les marchés des principaux maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire.

Lors de la mise en place de leur Spaser (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables), la Ville et la Métropole de Montpellier se sont fortement engagées, tous leurs marchés passent ainsi par la Plateforme Clause Sociale, véritable levier d'insertion

LA PLATEFORME EN CHIFFRES



39 MAÎTRES D'OUVRAGE
ont signé une Convention de
Coopération afin de s'engager
dans l'Achat Responsable



MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50 place Zeus - CS 39556
34961 Montpellier Cedex 2
04 67 13 60 00

**43 ACTEURS DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**
ont signé une Convention de
Partenariat afin de travailler en
étroite collaboration sur le sujet
de la Clause Sociale

PÔLE ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET EMPLOI
Service Emploi et Transformation
Responsable (ETRe)
Plateforme Clause Sociale
04 67 13 48 47

Ce bilan présente les résultats de l'ensemble
des marchés accompagnés et fait un focus
sur ceux de la Ville et la Métropole de Montpellier

entreprendre-montpellier.com

